



Nom de domaine personnage de "marque"

Par **Pouette**, le **11/08/2008** à **14:48**

Bonjour,

Ai-je le droit d'acheter le nom de domaine (exemple : [www . mickey.fr](http://www.mickey.fr) ou www . donald.fr) ..?
Sachant que ces personnages appartiennent à Disney

Dans ce site je souhaiterais y traiter du personnage en question, y afficher des images, gifs animés, et autres ressources sur ce personnage (histoire, filmographie, ect..)

Est-ce légal ?

Je suppose que les sons wav et vidéos sont interdites ? Mais qu'en est- il des images ?

Y a t-il des choses à noter sur le site en référence à disney, ou aux auteurs ?
Ou tout autre chose que j'aurais besoin de savoir.

Merci vraiment, d'avance à ceux qui éclaireront ma lanterne.

Cordialement,

Par **Tisuisse**, le **11/08/2008** à **14:56**

Vous tombez sous le coup de la loi de 1957 relative à la propriété littéraire et artistique. Vous pouvez, effectivement, demander à acheter des droits, de là à ce qu'ils vous soient vendus, c'est une autre affaire et tant que vous n'avez aucune autorisation, mieux vaut s'abstenir si vous ne voulez pas aller devant de graves ennuis.

Par **Pouette**, le **11/08/2008** à **15:10**

Il est donc interdit de parler de Donald, ou n'importe qui "disney" sur un site internet ?
Pourtant les sites sur Disney sont courant sur internet.
Est-ce que cela concerne les images ou également n'importe quelle discussion y étant lié ?

Que peut-il m'arriver si j'ouvre le site ww. donald.fr ?
De manière la plus probable, et de manière possible ?
Cordialement,

Par **Tisuisse**, le **11/08/2008** à **18:24**

Ce n'était pas l'objet de votre 1ère question. Relisez-là et relisez ma réponse.

Par **Pouette**, le **12/08/2008** à **09:34**

Désolée je suis perdue dans tout ça
J'ai demandé si je pouvais acheter w. donald.fr
Vous m'avez répondu que je tombe sur la loi de 1957 ..

Donc l'achat du domaine viole les droits d'auteur de disney ?

Il faut donc changer de nom ou le contenu posera problème quoi qu'il arrive ?